



Avenant convention FFTT / FFH 2015

Validation par la commission mixte de la FFH / FFTT qui s'est réunie le 6 novembre 2014.

FORMATION

- Le module de formation (initiateur fédérale handisport) continuera à être accolé au DEJEPS FFTT sur le site de Montpellier. Une étude sera menée pour la réalisation de la même action sur la zone Ile de France.

Pour ce module, la FFH assure la formation, la certification et elle prendra en charge les coûts pédagogiques.

- La FFH proposera en cours de saison une formation d'une journée 1/2 ouverte aux arbitres de la FFTT.

La FFH proposera une certification pour cette formation.

Les formateurs seront issus des deux fédérations.

Cette formation spécifique d'arbitres handisport sera nationale mais elle pourra aussi être proposée aux zones selon les demandes.

L'information sera étendue sur le site internet spécifique des arbitres FFTT.

- Possibilité d'une intervention du directeur sportif FFH lors d'un séminaire de la DTN pour faire passer l'information et évoquer les grandes lignes de ce nouvel avenant.

COMMUNICATION

- La FFH va créer un livret technique et pédagogique de 40 pages.

Ce livret sera dans un premier temps envoyé gratuitement avec le Mag FFTT à tous les abonnés.

La FFH financerait l'achat et l'envoi de ces 40 pages (Support papier format A4 pour la première édition)

La FFTT aidera la FFH pour la communication de ce livret auprès des tous ses clubs. Le livret FFH de 40 pages sera encarté dans le Mag FFTT.

La FFTT prendra en charge les frais d'affranchissement La Poste à hauteur de 600 euros.

- Création d'un onglet spécifique Handisport sur le nouveau site internet de la FFTT

- La FFTT invitera la commission FFH à son congrès annuel pour lui permettre d'être au cœur du mouvement valide et ainsi de communiquer au mieux.

- La FFTT continuera à relayer les résultats internationaux de l'équipe de France handisport sur son magazine et son site internet.

DEVELOPPEMENT

- La FFH continu d'être partenaire de la FFTT durant les étapes du ping tour 2015. (En communication, en matériel ou en personnel selon les lieux et les besoins)

Une communication globale de ces actions « grand public » sera proposée sur le site internet FFH.

- La FFH propose durant 2 saisons un projet régional de développement à ses comités handisport. Ces derniers se mettront en contact avec les ligues FFTT pour la mise en place et le suivi de ces actions.

- La FFH incite activement les sportifs de sa commission à pratiquer les compétitions valides.

- la FFTT réfléchit à la mise en place d'un onglet handisport sur sa nouvelle licence électronique.

- la FFH proposera une démonstration durant le prochain championnat de France minimes / Junior. Tous les frais seront à la charge de la FFH. La FFTT communiquera via l'organisateur sur cette action.

HAUT NIVEAU

- La FFTT se chargera de la désignation des arbitres nationaux pour le championnat de France handisport avec l'aide de la FFH.

- la FFTT se chargera de la désignation des arbitres internationaux aux compétitions internationales handisport avec l'aval de la FFH.

- La FFTT met à disposition un cadre de la DTN sur une base de 25 % de son temps avec une annualisation et un lissage sur 2 saisons.

- La FFH pourra inscrire sur propositions de la FFTT, des sportifs FFTT en liste HN FFH (partenaires d'entraînement) dans l'objectif d'une aide à la préparation de l'équipe de France FFH pour les prochaines compétitions de référence.

Fait à Paris, le 21 juillet 2015

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT

42, Rue Louis Lumière

75020 PARIS

Le Président

Fédération Française handisport

M Gérard MASSON



Le Président

Fédération Française de tennis de table

M Christian PALIERNE